

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal**

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 4
Procurations : 3

Séance du 17 février 2011

SOUS-PREFECTURE

02 MARS 2011

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

11052 MULHOUSE

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Anne **MECKER**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN**, Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Francis **CARNET**, Mme Audrey **GOEPFERT**, Mme Jocelyne **LIEBY** & M. Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2011
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 2 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration), approuve les procès-verbaux des séances publiques des 23 septembre 2010, 12 novembre 2010 et 14 décembre 2010.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2011 pour le budget principal.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition des parcelles N° 81 K et 81 J en section 42 suite à un appel à candidature de la SAFER au prix de 5.095,- € et charge le Maire du paiement des frais de notaire correspondants.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution de 300,- € tant à l'association ornithologique des trois frontières qu'à la chorale Concordia de Blotzheim pour avoir assuré respectivement le service en salle et l'animation à l'occasion de la réception du Nouvel An du dimanche 9 janvier 2011.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tarif du stère de bois à 10,- € en 2011 suite aux coupes effectuées par l'Office National des Forêts.

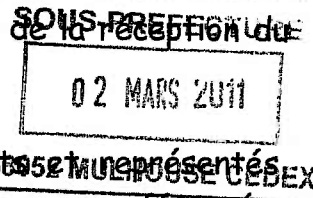
7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer et de désigner, les membres du comité de pilotage pour le réaménagement de l'école élémentaires Jules Ferry.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution du logement au 1^{er} étage de la Maison « La Source » située 12 rue du Maréchal de Latte de Tassigny à Melle Majda HADDACH, employée municipale nouvellement embauchée venant de Montbéliard, depuis le 1^{er} février 2011 jusqu'à ce que sa recherche de logement aboutisse et charge le Maire de l'encaissement des loyers mensuels correspondants fixés à 300,- € charges comprises.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de 2 postes au plan des effectifs (1 rédacteur et 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe) et charge le Maire de la signature des arrêtés individuels correspondants.

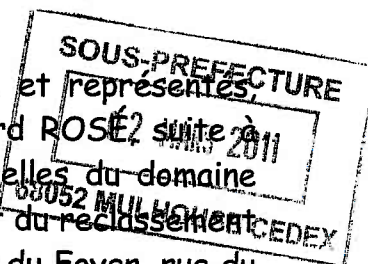
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réalisation d'un diagnostic accessibilité des bâtiments communaux recevant du public de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie en application de la loi « Handicaps ».

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, à titre exceptionnel pour l'année 2011, le versement d'une subvention à l'association ornithologique des trois frontières à hauteur de 1.000,- € ainsi qu'une aide logistique dans le cadre de l'organisation du championnat régional Est-France avec la présentation de plus de 1200 oiseaux au mois de novembre et charge le Maire du mandatement de cette somme.



12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente d'une parcelle communale sise rue du Chant des Oiseaux en procédant à une adjudication publique avec un prix de départ des enchères à 20.000,- € l'are conformément à l'avis du Domaine, décide de mandater la SCP WALD & LODOVICHETTI aux fins d'assister la commune pour l'ensemble de cette procédure ainsi que M. Philippe FRANTZ, géomètre, afin qu'il procède à l'arpentage d'une partie à détacher de la future vente en vue de permettre l'accès au terrain voisin actuellement enclavé et charge le Maire du paiement des honoraires correspondants.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les conclusions du commissaire enquêteur, M. Bernard ROSE, suite à l'enquête publique ayant porté sur les déclassements de parcelles du domaine public en domaine privé communal (Radar, chemin du Calvaire) et du reclassement de parcelles du domaine privé en domaine public communal (rue du Foyer, rue du Trottrain, rue de Michelbach), entérine ces changements et charge le Maire du paiement des sommes dues dans le cadre de cette procédure.



14. Le conseil municipal prend note que le recueil des actes administratifs du 2^{ème} semestre 2010 de la communauté de communes des trois frontières est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

15. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire conformément aux attributions lui ayant été conférées par délibération N° 5 du 28 mai 2009.

16. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Paul Meyer", written over the printed name.